Annexe 2

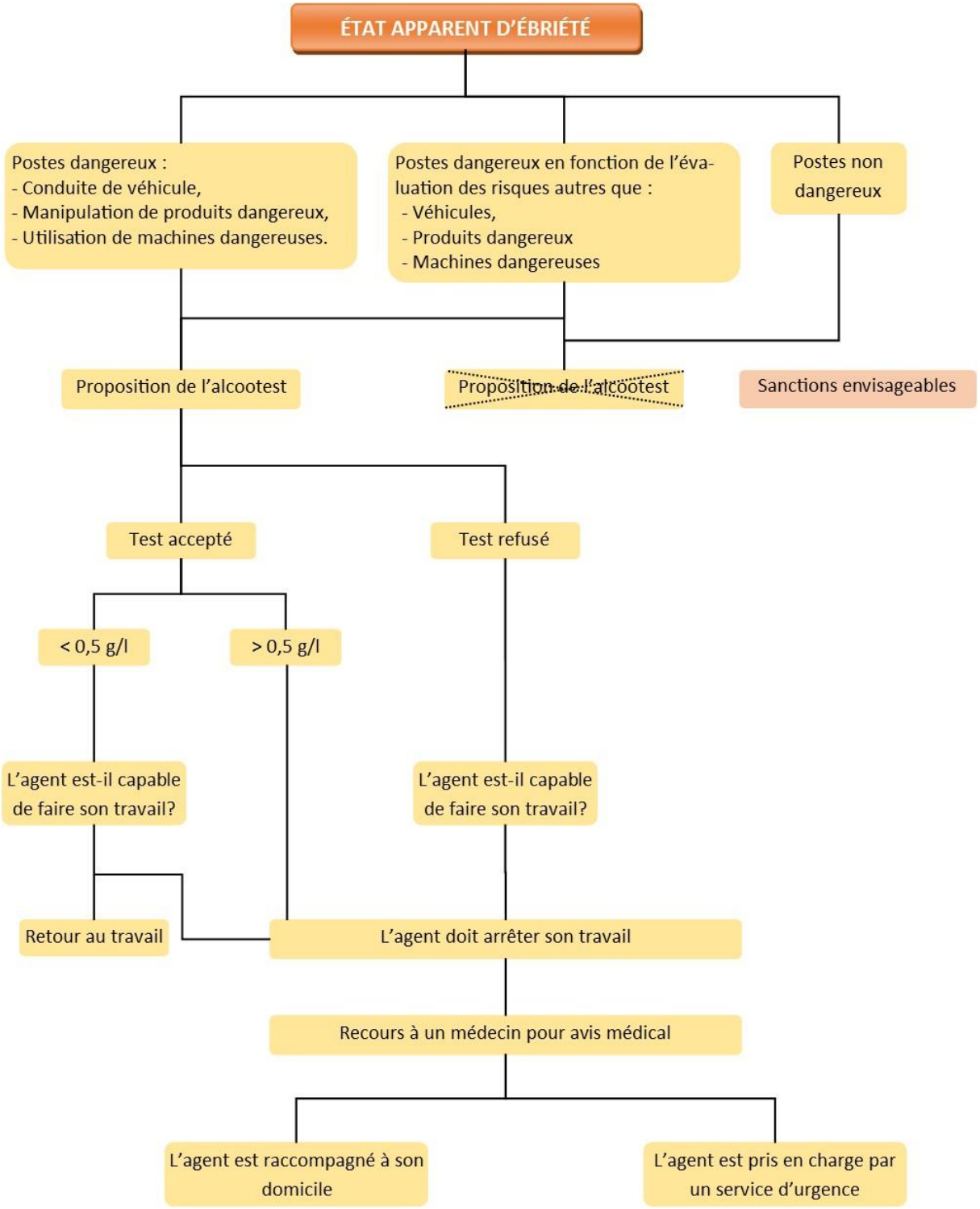
ÉTAT APPARENT D'ÉBRIÉTÉ
Postes dangereux :
- Conduite de véhicule,
- Manipulation de produits dangereux,
- Utilisation de machines dangereuses.
Postes dangereux en fonction de l'évaluation des risques autres que :
- Véhicules,
- Produits dangereux
- Machines dangereuses
Postes non dangereux
Proposition de l'alcootest
Proposition de l'alcootest
Sanctions envisageables
Test accepté
Test refusé
< 0,5 g/l
> 0,5 g/l
L'agent est-il capable de faire son travail?
L'agent est-il capable de faire son travail?
Retour au travail
L'agent doit arrêter son travail
Recours à un médecin pour avis médical
L'agent est raccompagné à son domicile
L'agent est pris en charge par un service d'urgence